

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

mardi 03 juillet 2017

La commission de suivi de site pour l'unité centralisée de tri et de valorisation énergétique des déchets (UVED) de PLUZUNET s'est réunie le mardi 03 juillet 2017, sur le site du Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Mme ROYER Sous-Préfète de l'arrondissement de Lannion.

PRÉSENTS :

Services de l'État :

- Mme Christine ROYER, sous-préfète de l'arrondissement de Lannion, présidente de la CSS
- Mme Anne VAUTIER-LARREY, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Responsable de l'Unité Départementale des Côtes d'Armor
- Mme Véronique FOURCHON, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Inspecteur Installations Classées à l'Unité Départementale des Côtes d'Armor

SMITRED Ouest d'Armor :

- M. Jean-Yves MENOUE, président du SMITRED
- Mme Patricia LE GOAS, vice-présidente du SMITRED
- M. Aimé DAGORN, vice-président du SMITRED
- M. Pierre LE ROY, vice-président du SMITRED

Salariés de l'usine :

- M. Dominique BARDINI, directeur du SMITRED
- Mme TROADEC, responsable des ressources humaines
- M. Rémi HENRIONNET, QSE
- M. Serge LE COADOU, responsable du site, CNIM OUEST ARMOR
- M. Marc BRYCHE, responsable d'exploitation, CNIM OUEST ARMOR

Collectivités locales :

- M. Michel LAMBERT, adjoint au Maire de PLUZUNET

Associations de protection de l'environnement :

- Mme Muriel FIANNACCA, FAPEL 22
- M. Michel PARELLE, FAPEL 22
- M. Thierry DEREUX, CANE,
- M. Gilbert BOUVERET, CANE
- Mme Odile LE JEUNE, BEVAN TOST ar MENE BRE
- M. Joseph GUYOMARD, BEVAN TOST ar MENE BRE

Autres personnes présentes : M. Philippe GIRAUDEAU, AIR LICHENS, Mme Annic JEAN-LE LAY, sous-préfecture de LANNION

Absents excusés : DDTM, M. le Maire de CAVAN, M. Gérard LE CAER, vice-président du SMITRED, M. Yannick TERRIEN, responsable d'exploitation du centre de tri.

Absents : Mme Nicole MICHEL, Conseillère Départementale, Mme Cindirella BERNARD, Conseillère Départementale, M. Pierre TERRIEN, SMITRED.

Le quorum étant atteint, la Sous-Préfète ouvre la séance.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 23 juin 2016

La Sous-Préfète indique qu'il est nécessaire de valider le compte-rendu de la précédente réunion, tel que prévu à l'ordre du jour.

Mme LE JEUNE regrette qu'il faille attendre la validation par la CSS du compte-rendu, c'est-à-dire un an, pour pouvoir procéder à sa communication et propose une validation par mail.

Mme JEAN-LE LAY précise que cette possibilité doit faire l'objet d'une modification du règlement intérieur. La Sous-Préfète propose que ce point soit mis à l'étude.

Aucun membre de la CSS n'ayant d'autres remarques à formuler, le compte-rendu est **validé à l'unanimité**.

2. Rapport annuel des flux et échanges

Evolution des déchets traités en 2016 :

M. MENOÙ présente, à l'appui d'un diaporama (annexé au compte-rendu), l'évolution des déchets traités avec un porte-à-porte généralisé à Perros-Guirec. Peu d'évolution mais une hausse des encombrants qui peut être regardée comme un signe de reprise économique.

Pour le bois, la filière mise en place est la première de Bretagne.

Mme FIANNACCA demande si, avec une telle quantité de bois, il ne serait pas opportun d'inciter le consommateur à trier bois brut et bois peint, ce qui permettrait deux niveaux de valorisation.

M. MENOÙ répond que ce tri est effectué par le SMITRED.

Mme FIANNACCA demande s'il y a eu une évolution sur le statut du bois, car même valorisé il demeure un déchet et pose de nombreuses interrogations aux associations. Dans la négative, quelle serait la solution pour que le bois B puisse être considéré comme du bois propre, au même titre que le bois de bocage ? Est-ce l'ADEME qui suit ce dossier ?

M. MENOÙ remarque que rien n'a bougé dans ce secteur. Pour l'instant, le bois de bocage étant considéré comme bois de chauffage, il s'agit donc d'un bois propre (A) que l'ADEME subventionne.

Sur l'enjeu du bois, la Sous-Préfète explique que dans le cadre de la PAC, au titre des haies et du bocage, il est fait obligation à ce que toute haie détruite soit replantée à l'équivalent, ce qui donne une réelle capacité de constituer le bocage avec valorisation du bois de bocage. C'est la raison de la présence de l'ADEME, car la diversification nationale des sources de bois, est un objectif national par rapport à l'Europe.

Il y a possibilité de porter à connaissance et d'interpellation de l'ADEME, car il s'agit d'un déchet pour lequel il n'existe pas de filière d'élimination.

Pour Mme FIANNACCA, il y aurait lieu, à cet effet, de rester dans une économie circulaire, c'est-à-dire qu'un bois local ne serait pas transmis dans une autre région de France.

Evolution des autres filières :

La filière textiles est en crise, et Mme FIANNACCA aimerait connaître l'explication.

Pour M. MENOÙ, peut-être un lien avec la crise, mais aussi la sollicitation des associations intermédiaires auprès de la population à récupérer les textiles. En effet, lorsque le tri est effectué par les associations, les déchets sont envoyés à Pontivy.

Le DEEE est alimenté en grande quantité par les collectivités.

Nouvelles filières 2016 :

Sur le plan national, un organisme se met en place pour encadrer et organiser une filière dédiée aux fusées de détresse.

Les ordures ménagères et assimilées :

222 kg/habitant en 2016. La collecte municipale comprend les ménages, les commerçants, les administrations et assimilées.

148 kg/habitant en 2016 pour la collecte sélective qui comprend les mêmes acteurs.

Mme FIANNACCA s'interroge sur la gestion, par la Poste de tous les prospectus refusés en distribution par les habitants, qui sont de plus en plus nombreux.

M. MENOU signale qu'il arrive au SMITRED de les incorporer dans le circuit de recyclage quand ils ne sont pas dans les déchets ménagers non recyclés.

Unité de Valorisation Energétique

Unité de traitement des boues :

M. LE COADOU indique qu'il n'y a pas eu de non-conformité sur l'auto-surveillance en 2016 et 1^{er} semestre 2017.

Pour les certifications, un audit est intervenu le 27 octobre 2016 et le site a été reconduit ISO 14001 et OHSAS 18001.

M. BOUVERET demande des précisions sur le dépassement de 2016 en matière de rejet des dioxines furanes.

M. LE COADOU explique que chaque contre mesure a été effectuée et confirmée. En fait, il s'agissait d'une défaillance technique au dispositif de prélèvement en semi-continu des dioxines furanes.

Mme FOURCHON précise que les contre-mesures sont des mesures effectuées ponctuellement sur les rejets, tandis que les résultats d'auto-surveillance sont issus de prélèvements en semi-continu. Elle ajoute qu'il conviendrait de préciser également les réelles valeurs issues de l'analyse des prélèvements en semi-continu des dioxines furanes, et d'indiquer les seuils limites réglementaires.

Si le SMITRED n'avait pas eu le chantier de l'objèterie qui a consommé tout le mâchefer fourni, M. GUYOMARD aimerait connaître la filière d'écoulement qui aurait été utilisée.

M. MENOU rappelle que l'objectif premier du SMITRED est de servir prioritairement, c'est-à-dire, privilégier les collectivités adhérentes ; et il apparaît qu'il y a toujours des chantiers, tant avec Lannion Trégor Communauté (LTC) qu'avec GP3A.

Depuis 1997, 95 % des collectivités utilisent ce mâchefer qui est de qualité et reconnu, et il n'y a pas assez pour fournir tous les chantiers.

Présentation suivi environnemental Air Lichen (joint au présent compte-rendu) :

Le SMITRED a fait appel à la société Air Lichen pour procéder à une analyse des retombées atmosphériques dans l'environnement, des dioxines furanes et métaux lourds. (Une surveillance environnementale est réalisée, chaque année, selon la méthodologie des jauges Owen, imposée par arrêté préfectoral).

M. GIRAUDEAU développe la méthode utilisée et conclut :

PCDD/F : aucune trace de retombée de dioxine-furane mesurable

aucune retombée de métaux à l'exception du manganèse mais au point le plus éloigné

(Rohaniou), donc sans incidence sur l'usine. C'est un métal lié au sous-sol présent pour une raison tellurique.

M. GIRAUDEAU propose de supprimer le point Rohaniou pour la surveillance puisqu'il ne s'avère pas représentatif des retombées atmosphériques du site et de sélectionner un point plus proche de l'usine (étoile verte sur la carte jointe).

M. GIRAUDEAU présente sa société qui verse un pourcentage de son chiffre d'affaires à des institutions écologiques de recherche.

La Sous-Préfète remercie de cet exposé très intéressant et demande à M. GIRAUDEAU s'il a eu l'occasion de faire une étude des lichens sur d'autres sites et si un recul a permis de confirmer les difficultés rencontrées par le site et d'engager une amélioration.

M. GIRAUDEAU a travaillé sur 80 sites différents environ en France et cela a, effectivement, permis de dégager des solutions mais surtout dans des usines comme la chaudronnerie et autres branches industrielles de ce type.

Maintenant que la situation est connue, quelle fréquence de suivi est conseillée, interroge M. GUYOMARD ?

M. GIRAUDEAU propose une fois par an avec suppression des jauges Owen qui n'ont aucune utilité.

M. GUYOMARD exprime sa satisfaction de l'aboutissement de cette analyse que son association réclamait depuis 2 ans.

A la question de M. BOUVERET sur l'acceptation des propositions d'Air Lichens par le SMITRED, M. MENOU confirme.

Mme FOURCHON soulève une éventuelle impossibilité de changement de méthodologie, sans modification de l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2016, imposant la méthodologie des jauges Owen.

M. BARDINI confirme que le suivi par les jauges Owen est réglementaire car stipulé dans l'arrêté préfectoral. Cependant, le plan de suivi environnemental doit être renouvelé et, dans ce cadre, il peut y avoir un changement de méthodologie mais en aucune manière l'utilisation de plusieurs méthodes en même temps.

Dans la mesure où la méthodologie des jauges Owen avaient été déterminées par la Commission de Suivi et de Surveillance, M. BARDINI propose que ce soit cette dernière qui la détermine, dans le cadre du renouvellement.

Mme FOURCHON n'y est pas opposée à la condition de présenter cette modification dans les règles.

M. BOUVERET estime qu'il faut des compétences pour décider de la méthode à retenir et les présents membres ne le sont pas nécessairement.

M. BARDINI précise que le choix n'est pas à faire sur le champ, qu'il convient de prendre le temps de la réflexion et d'ici deux mois les associations donneront leur avis afin de mettre en place la méthode choisie pour l'année prochaine.

M. DAGORN souhaite connaître le coût de la méthode des lichens. Elle a été évaluée à 8000 €/an répond M. BARDINI, les jauges Owen sont dans la même marge de prix.

Mme LE JEUNE souhaiterait connaître qui a déterminé l'emplacement des collecteurs.

M. BARDINI explique que cela fait suite à l'étude d'imprégnation réalisée par l'INVS, AFSA et ARIAT TECHNOLOGIE en 2001. Pluzunet a été utilisé comme référent propre pour la modélisation de panache.

A la demande de Mme LE JEUNE sur la communication de la présentation de M. GIRAUDEAU, M. MENOU précise qu'elle sera annexée au présent compte-rendu.

Centre de tri collecte sélective

Au printemps 2017, la modernisation du centre de tri s'est réalisée en régie, ce qui permet dorénavant d'accepter tous les petits objets et éléments métalliques dans le container « tri sélectif ». Ces travaux ont induit un arrêt du centre de tri de 15 jours.

Plateforme bois

La plateforme est arrivée à saturation avec 4000 m³ en stock et le SMITRED recherche un autre opérateur en raison de la défaillance de celui choisi.

Communication

Près de 6000 élèves sensibilisés entre ceux qui viennent au centre et ceux qui bénéficient d'interventions directement dans les écoles.

M. LAMBERT indique que la sensibilisation sur les actions de réduction des déchets à la source sera incluse dans les TAP de 2017-2018, dans la commune de PLUZUNET.

Le Printemps des R' fût un très grand succès avec 8000 visiteurs et 70 exposants. Cet évènement devrait être reconDUlt en 2018 sur Guingamp, mais à ce jour la communauté de communes GP3A ne s'est pas positionnée.

3 – Nouvelles filières 2017

DASRI

Mise en service de la nouvelle unité en janvier 2017, réception du procédé en mai. A ce jour, bon fonctionnement.

M. MENOU rappelle que cette unité permet d'avoir une communication cohérente et complète auprès des citoyens.

Par ailleurs, la solution locale présente un coût inférieur d'environ 40 %.

4 – Présentation des projets

M. BARDINI présente les réalisations notamment :

- fiabilisation du four/chaudière et du pont bascule (2017-2018)
- construction d'un hangar de 400 m², pour l'unité de traitement du PSE
- réaménagement du réseau chaleur, remise en activité des serres (janvier 2018).

Pour les études :

- mise en adéquation aux besoins du territoire avec un recensement fait par les adhérents sur leurs besoins, dans le cadre du développement de la filière boues (2017-2018)
- extension de la plateforme déchets verts de Plourivo d'environ 8000 m², dont l'acquisition du terrain d'assiette est en cours (2018)
- développement du plan multifilières avec la réorganisation de l'unité de tri des plastiques durs et de production bois énergie, induisant un déplacement à terme de la plateforme bois (2019-2020) et nécessitant une acquisition foncière en cours auprès de LTC et la mairie de Pluzunet pour le chemin rural à déplacer et à recréer.

M. BARDINI explique, que d'une analyse rapide, l'évaluation environnementale ne semble pas obligatoire, mais il appartiendra à la DREAL de le confirmer.

M. BOUVERET s'interroge sur la fermeture du chemin.

M. MENOU précise qu'il est prévu la reconstitution d'un cheminement pour retrouver le chemin communal, en contournant le site industriel.

M. BOUVERET demande si la zone sera en enrobé. M. MENOU répond que la plateforme, par définition, est en enrobé.

M. MENOU présente les différentes extensions envisagées avec la chaudière bois pour produire de la vapeur, pour le compte d'un industriel intéressé, ce qui impliquera un développement économique local fort.

5 – Présentation des actions de l'Etat

Mme FOURCHON présente le diaporama joint au compte-rendu.

Concernant la demande de modification évoquée, elle précise qu'il est de la responsabilité de l'exploitant d'analyser sa situation vis-à-vis de l'article R. 122-2 du code de l'environnement, relatif à l'évaluation environnementale.

Sur le bilan 2016, on peut retenir :

- l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2016 autorisant la poursuite de l'exploitation de l'usine d'incinération de déchets non dangereux (UIOM) et l'exploitation de l'installation de traitement de déchets de soins à risques infectieux (DASRI),
- l'instruction en cours d'un dossier déposé en préfecture le 14 juin 2017 pour la réalisation d'une aire de stationnement de bennes de 1000 m²
- le contrôle inopiné Air effectué le 5 avril 2016 dont le résultat est conforme-
la panne sur analyseur de poussières le 6 février 2016 a entraîné un dépassement de l'indisponibilité maximale cumulée annuellement de 60 h. le système de traitement des poussières (électrofiltre) n'était pas en fonctionnement dégradé lors de l'incident.
- l'inspection périodique du 5 avril 2016 à la suite de laquelle, il a été demandé au SMITRED de :
 - ▶ transmettre les justificatifs de la prise en charge des déchets radioactifs par l'ANDRA
 - ▶ arrêter le four pour ne pas dépasser les durées réglementaires d'indisponibilité
 - ▶ surveiller en semi-continu les dioxines et furanes.

Sur ce dernier point, l'inspection périodique 2017, réalisée le 03 février 2017, a permis de constater notamment :

- la conformité des rejets en dioxine et furane
- le remplacement intégral de l'analyseur défectueux le 20 janvier 2017.

6 – Questions diverses

Néant




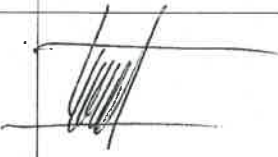




L'ordre du jour étant épuisé, la Sous-Préfète remercie les membres de leur participation, leur souhaite un bel été et clôt la réunion.


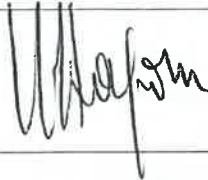
La Sous-Préfète de Lannion,





Christine ROYER.



Réunion du mardi 3 juillet 2017 à 14 h 30
Commission de Suivi du Site de l'Unité de
Valorisation Energétique des déchets
usine de VALORYS – SMITRED à PLUZUNET

NOM	FONCTION - SERVICE	SIGNATURE	ADRESSE MEL
Mme RODIER	Sous-Préfète de Lannion, Présidente de la CSS		christine.m.luyet@ les-darwin.gouv.fr
Mme VAUTIER LARREY	DREAL Responsable UT22		ann.vautier-larrey@ developpement-durable.gouv.fr
Mme FOURCHON	Inspecteur Installations Classées		veronique.fourchon@ developpement-durable.gouv.fr
	DDTM	absent excusé	
M. LAMBERT M. MOIRAUD	Mairie de PLUZUNET		Lambert-m@orange.fr
M. MERRIEN M. OFFRET	Mairie de CAVAN	absent excusé	
Mme MICHEL Mme BERNARD	Conseil Départemental 22	absent	
Mme LE JEUNE M. GUYOMARD	Asso. BEVAN TOST d'ar MENE BRE		
M. BOUVERET M. DEREUX	Asso. CANE	 Absent excusé  Absent excusé	
Mme FIANNACCA M. PARELLE	Asso. FAPEL 22		FAPEL22@ ad.com

M. MENU	SMITRED		
M. LE CAER	SMITRED	Excuse	
M. DAGORN	SMITRED		aime.dagorn@gmail.com



M. LE ROY	SMITRED		pierre.le-roy@wanadoo.fr
Mme LE GOAS	SMITRED		legoas.patricia@gmail.com
M. TERRIEN P.	SMITRED	absent.	

M. BARDINI	SMITRED		
Mme TROADEC	SMITRED		troadec@valorys.smitred.com
M. THIMONIER	GNIM Ouest Armor		

S LÉCOADON M. OLLIER	GNIM Ouest Armor		serge.lecoadon@chin.com
M. TERRIEN Y.	SMITRED	absent excuse	
M. BRYCHE	GNIM Ouest Armor		m.bryche@enim.com

9 Philippe
gizaudeau
11 Rémi
HENRIQUET

Nati Pichon
SMITRED

nicolas.pichon@wanadoo.fr
henriquet@valorys.smitred.com